



# DÉMÉNAGEMENT RÉCENT ? RÉGULARISEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

---

Vous êtes un nouvel arrivant dans la commune ou vous avez récemment changé d'adresse ? Vous devez informer la mairie de votre changement d'adresse afin de pouvoir voter pour les élections européennes qui se dérouleront en France le 9 juin 2024.

*Publié le 05 mars 2024*

Pour voter lors des élections vous devez être inscrit sur les listes de votre commune. Si vous avez récent déménagé vous devez signaler votre changement d'adresse.

## Comment déclarer mon changement d'adresse ?

À l'accueil de la mairie ou par courrier, avec :

- > Un justificatif d'identité,
- > Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

## Comment vérifier mon inscription sur les listes de la commune ?

En ligne :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/demarches-et-outils/ISE> 

En mairie : **05 65 59 50 56**



### VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République  
12100 Millau  
05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de  
8h à 12h et de 13h30 à 17h30